

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 21 Janvier 2019

DELIBERATION N°2019-10 DU COMITE SYNDICAL

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le comité syndical légalement convoqué le 14/01/2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 21/01/2019 dans les locaux de Nièvre numérique à 17H30.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Isabelle BONNICEL

Alain BOURCIER

Pascal CHARTIER

Jean-François DUBOIS

Nathalie FOREST

Sébastien GOSSET

Guy HOURCABIE

Vanessa LOUIS-SIDNEY

Pascal MOREL

Virginie PACQUET

Alain REININGER

Denis THURIOT

Etaient Excusés : Régine ROY

Pouvoir de Régine ROY à Guy HOURCABIE

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mr Guy HOURCABIE



Cadre de référence

- ✚ **VU** l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les dispositions financières applicables aux syndicats mixtes ;
- ✚ **VU** l'article 15 du règlement intérieur du Syndicat Mixte portant sur le débat d'orientation budgétaire.
- ✚ **VU** le rapport n°10

CONSIDERANT que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est l'occasion de débattre sur les actions et les projets du syndicat pour l'aménagement numérique de la Nièvre et le développement des usages pour les professionnels et les particuliers.

CONSIDERANT que ce débat permet de prendre acte que les niveaux d'engagements attendus à l'échelon national et au plan régional dans le déploiement du Très Haut Débit sont ambitieux. L'ampleur du projet Nièvre Très Haut Débit va accroître considérablement le volume des activités d'études des projets de déploiement de réseaux, de gestion des marchés, d'instruction des dossiers.

CONSIDERANT que **l'accueil de toutes les communautés de communes** associées à la gouvernance du syndicat permet une implication des territoires dans les déploiements d'infrastructures du projet **Nièvre Très Haut Débit**. Les délégués désignés expriment les attentes d'amélioration des accès à internet, les raccordements des sites publics et des entreprises locales. Leur implication dans les déploiements des plaques de prises FTTH faciliteront la gestion des difficultés rencontrées localement pendant les travaux.

CONSIDERANT qu'en **2019** débutera la commercialisation des offres d'accès internet par fibre optique des premières plaques de prises FTTH **livrées au printemps** à la Société Publique Locale Bourgogne Franche-Comté numérique **SPL BFC**.

CONSIDERANT que le projet Nièvre THD ce sont **19 centraux** (nœud de raccordement optique NRO), **103 armoires** (sous répartiteur optique SRO) et 46 881 prises FTTH qui sont à déployer d'ici fin 2020. Pour respecter les engagements de production de prises FTTH, les **études d'exécutions des réseaux** confiées à la société Orange sont à produire au rythme d'une plaque de 400 à 600 prises par semaine. Le groupement d'entreprises Résonance – Sobecca BBF – l'entreprise électrique L'EE – l'entreprise Centre Electrique Val de Loire ont débuté les travaux de déploiement répartis sur 2 lots. **Une inscription de plus de 520 000 € est à prévoir en 2019 en section d'investissement pour le règlement des études et de 25 210 000 € des travaux engagés pour le FTTH** afin de produire près de 20 000 prises FTTH cette année.

CONSIDERANT qu'en complément des déploiements fibres, des opérations de montées en débit pourront être encore entreprise sur quelques communes, peuvent, dans quelques cas spécifiques, et à la demande des communautés de communes, présenter un intérêt pour apporter d'ici 2020 une amélioration significative sur quelques communes. Une provision proche de 2M€ a été réservée permettant d'envisager une dizaine d'opérations complémentaires en 2019

CONSIDERANT qu'une partie importante du financement du projet Nièvre THD est constituée des subventions issues du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), que les **adhésions de 10 communautés de communes**, de deux agglomérations (Nevers et Moulins) et les **accords de financements signés** ont permis de déposer le **dossier dit soumission « phase 2 »** pour obtenir au 1^{er} trimestre 2019 une décision définitive de la subvention accordée par l'Etat et son conventionnement avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le financement des travaux est assuré par l'excédent reporté (7,3M€ dont l'avance du Conseil régional de 4,5M€), le FEDER (2,1M€), le Département (2,5 M€), l'Etat (6M€), le financement des intercommunalités (3 M€), l'avance de TVA (4,3M€).

Il sera donc nécessaire d'envisager un emprunt cette année

CONSIDERANT que pour le THD Radio, L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, (Arcep), propose aux collectivités locales l'attribution d'une bande supplémentaire dans la fréquence 3,5 GHz pour développer des **connexions radio fixe très haut débit de 5 Mbit/s montant et 30 Mbit/s descendant**. Le recours à cette technologie dite THD Radio ou **4G Fixe** doit étendre la couverture d'accès internet très haut débit au bénéfice d'environ 25 000 foyers qui ne disposeront pas à court ou moyen terme d'un accès fibre optique FttH ou par la technologie VDSL2 cuivre qui concerne uniquement les lignes téléphoniques d'un kilomètre maximum.

Dans le cadre du programme d'accélération du Très Haut Débit, il est proposé de solliciter le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour déployer en 2019 une couverture THD Radio de la Nièvre dans le même format que le projet Rcube THD en Côte-d'or, Saône-et-Loire et Yonne. Le montant de ce projet ne fait pas pour l'instant l'objet d'une inscription budgétaire

CONSIDERANT que pour les entreprises, ce sont plus de **500** sites privés et publics qui sont raccordés au réseau NiverTel avec une croissance régulière de ce parc de liaisons fibre optique entreprises. De **nouveaux opérateurs**, clients du réseau départemental, proposent leurs services aux entreprises et collectivités nivernaises. Cette concurrence dynamise le marché local et accélère la migration des accès cuivre vers des raccordements fibre optique avec des abonnements spécifiques.

CONSIDERANT que les raccordements en fibre optique des entreprises nivernaises est en croissance constante depuis 2010.

Pour les entreprises emblématiques et très éloignées des infrastructures, les enjeux économiques et les emplois sont souvent au cœur des préoccupations locales. Ces projets de raccordements spécifiques sont inscrits dans le dossier Nièvre THD pour bénéficier de financements du Fonds pour la société numérique FSN si les travaux de liaisons anticipent des liens de transports optiques.

Le Conseil régional accorde un soutien de 30% pour le raccordement des entreprises et il convient d'étudier le bouclage des besoins de financements avec les entreprises, les opérateurs et les communautés de communes.

CONSIDERANT que pour répondre aux besoins de connectivité dans les lieux publics, les lieux de passages, de rassemblement de la population locale ou des visiteurs touristiques, Nièvre numérique a lancé un programme de **places de villages connectées** en équipant dans un premier temps 40 sites publics ou touristiques en wifi à très haut débit et 10 vitrines tactiles. L'accès à l'ensemble des bornes se fera sur un seul SSID et avec un seul login. L'accès wifi et les vitrines tactiles seront un support pour exploiter la puissance de l'intelligence artificielle au service de la dématérialisation de l'information touristique (conseiller touristique numérique intelligent).

Cette opération d'un montant de 287 000€ est financée par le FEDER à hauteur de 108 000€ et par le Conseil régional à hauteur de 65 000€

Considérant que Nièvre Numérique est actionnaire de la SPL Bourgogne Franche Comté Numérique, que le **capital de la SPL** d'un montant de 2,4 millions d'euros est constitué par ses 6 actionnaires, qu'une participation de 400 000 euros, dont 200 000€ déjà versés en 2015 a été demandée il convient de prévoir **une inscription du solde de 200 000 € à inscrire en section d'investissement en 2019.**

Considérant que la mise en œuvre du projet Nièvre Très Haut Débit par le niveau exceptionnel d'investissements à engager implique pour le Syndicat Mixte, de disposer des ressources de fonctionnement pour assurer ses missions.

Richesses humaines

Le recrutement d'une personne en charge des relations avec les élus, des relations administratives et de la communication est à inscrire pour maintenir un niveau de réactivité dans les relations avec les collectivités et le traitement des dossiers.

Les moyens de la logistique

Une évaluation des capacités d'hébergement et d'accès en mobilité aux données d'infrastructures sera examinée. Le renouvellement des matériels de stockage de données actuels est à programmer ainsi qu'une externalisation des sauvegardes de sécurité.

L'action de la communication

Le mix technologique du projet Nièvre Très Haut Débit numérique doit être expliqué et ses enjeux compris par les Nivernais. Des ressources sont à allouer pour la mise en place d'un plan de communication sur plusieurs années et à décliner en actions, outils, supports et rencontres. Une révision du site internet Nièvre numérique est à engager cette année.

Nièvre numérique exerce le pilotage de l'aménagement numérique de la Nièvre. Dans les domaines des usages et des services, c'est une structure active qui apporte son assistance et accompagne les projets des collectivités. Des missions de conseils et d'expertises sont proposées qui bénéficient de soutiens par des financeurs publics et contribuent au développement numérique de la Nièvre.

L'équilibre de cette situation repose sur une juste perception du travail accompli avec les différents partenaires et les ressources allouées par les membres du syndicat.

Une consolidation de l'équipe du syndicat est à assurer pour atteindre les objectifs du projet Nièvre THD et les missions confiées dans les prochaines années.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL DECIDE**

- ✚ **De prendre acte** des principales orientations fournies à ce stade de la préparation budgétaire 2019 et qui sont soumises à votre examen.

ADOPTE :
Nombre de voix pour : 14 dont un pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/02/2019